Exercice complémentaire : La déclaration de TVA

L’entreprise PHIL vend et répare des photocopieurs (Taux 20%). Elle commercialise aussi de la documentation technique dans le domaine de l’imprimerie.

Pour le mois de novembre 2024, elle a facturé les opérations suivantes :

* Ventes de photocopieurs : 75000€ HT
* Réparations de photocopieurs : 11000€ HT
* Ventes de documentations techniques : 2300€ HT

Concernant ses achats et prestations de services, l’entreprise vous communique (pour le mois de novembre) les informations suivantes :

* Achats de photocopieurs : 31000€ HT
* Achats de documentations techniques : 700€ HT
* Achat d’un serveur informatique (pour le service comptable) : 3800€ HT
* Achat d’un camion de livraison : 21000€ HT
* Achat d’un véhicule de tourisme : 19000€ HT
* Facture des honoraires de l’expert-comptable : 1600€ HT
* Facture de l’assurance mensuelle : 780€
* Facture de loyer des locaux de l’entreprise : 4300€
* Facture du restaurant « Aux bons Amis » : 450€ HT
* Facture de l’hôtel IBIS (pour les clients de l’entreprise) : 980€ HT
* Facture de l’hôtel IBIS (pour les salariés de l’entreprise) : 750€ HT
* Facture de la société ADECCO (travail temporaire) : 3600€ HT
* Facture de la société AIR France : 4200€ HT

Pour le mois de novembre, au niveau des encaissements et décaissements, la société vous communique les informations suivantes :

* Paiements des clients : 75300€ (dont 7560€ provenant des réparations)
* Paiements des fournisseurs : 61600€ (dont 2100€ pour le cabinet d’expertise comptable)

Remarques :

* La société PHIL n’a pas opté pour les débits
* Tous les fournisseurs de prestations de services ont opté pour les débits, sauf le cabinet d’expertise comptable
* Le cabinet d’expertise comptable est payé à 30 jours.
* La facture du mois d’octobre de cabinet d’expertise comptable a été de 1750€ HT
* La société n’a réalisé aucune opération à l’international

Travail à faire :

*Réaliser la déclaration de mois de novembre 2024.*